



SYNDICAT
DEPARTEMENTAL
D'ELECTRICITE DE
HAUTE GARONNE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Séance du 5 JANVIER 2016
N° d'ordre de la délibération : 1
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 17/12/2015
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 10
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 5 janvier 2016 à 11 heures 00
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Objet : Programme 2016-2017 de travaux d'installation des bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides

Etaient présents : Messieurs IZARD, AUMONIER, BEZIAT, FERRES, CLEMENCON, DEBEAURAIN, DESOR, MORANDIN, SARRALIE, STRAMARE

Etaient absents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs RIVAL, BOUBE, COMET, MENGAUD et RASPEAU

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu l'article L2224-37-17 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération du comité syndical du 26 novembre approuvant les nouveaux statuts du SDEHG, et en particulier la compétence optionnelle relative aux infrastructures de recharge des véhicules électrique,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 juillet 2014 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau et « établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget »
Vu le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Le Bureau décide pour le programme 2016-2017 l'installation de 100 bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides à deux points de charge sur le territoire de compétence du syndicat.

Résultat du vote :
Pour 10
Contre 0
Abstention 0
Non participation au vote 0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

08 JAN 2016